

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : CGF BOURSE
Siège social : Km, 6 Avenue Cheikh Anta Diop, Imm. Serigne Bassirou Mbacké
Adresse : Stèle Mermoz, BP 11516
Téléphone : 00221 33864 97 97
Télécopieur 33 864 96 95
ANB SENEGAL
Nom & prénoms du Représentant légal : **Marie Odile SENE KANTOUSSAN**
Fonction du Représentant légal Directeur Général
Email cgfbourse@cgfbourse.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination TOTAL SN
Siège social : Route de l'aéroport, station TOTAL Ngor – BP 355 Dakar
Téléphone : 33 864 90 00.
Télécopie : 33 864 90 90
Email : total@total.sn

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : Mme SOUGOU Yatta SALL		
Date de signature du contrat : 30/12/2014	Contrat renouvelé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 3 ans	Combien de fois : 1	Date du dernier renouvellement : 03-10-2018
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : ...10 <i>(la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)</i>		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7.5%		
Compte DCBR utilisé : 10 21 28		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	Semestre N (*)	Semestre N-1	Variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	183	0	183	-
Montant en espèces (F CFA) (**)	267 665	0	267 665	-

(*) Semestre N est le dernier semestre écoulé.

(**) Ce montant n'est pas la valorisation des titres mais les moyens disponibles en espèces.

- (1) Ajusté du fractionnement
- (2)

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Dakar, le 29/01/2020

Signature en blanc
(du déclarant ou son représentant légal)



NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.